



# LE PETIT CHEPPIAT

## Bulletin municipal d'information

Commune de CHEPPES LA PRAIRIE

### Dossier

### Budget communal

L'exercice 2020 a été une "respiration" entre deux tranches de travaux importants. Les comptes annuels présentent un solde bénéficiaire de 120 000€. Les seuls investissements ont concerné la fin des travaux d'aménagement de réduction de vitesse sur la 1<sup>ère</sup> tranche de la rue Georges d'Amboise et la plantation de peupliers. Les plus gros postes de travaux d'entretien ont été l'installation de la pompe à chaleur à la salle des fêtes et une réparation de toiture de l'église.

Les projets d'investissement 2020 portent sur :

- le démarrage de la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue Georges d'Amboise (de la place jusqu'à la sortie vers Saint-Martin) : enfouissement des réseaux électriques et Orange, remplacement des bordures de caniveaux cassées, remplacement de 13 candélabres, goudronnage des nouveaux trottoirs, aménagement de réduction de vitesse ;
- l'aménagement du nouveau cimetière : goudronnage de l'allée principale, remplacement du portail et du portillon ;
- le remplacement d'une porte de garage des logements locatifs ;
- le remplacement du matériel informatique et l'acquisition d'un logiciel de télétransmission des actes à la Préfecture.

### Taux d'imposition inchangés

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communale pour 2020 :

Taxe Foncière sur le Bâti :	10,35%
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	8,04%
Cotisation Foncières des Entreprises	7,66%

### Cérémonie du 14 juillet



La cérémonie de célébration de la Fête Nationale sera assurée en format très restreint le mardi 14 juillet en présence du conseil municipal et des trompettes.

Les festivités habituelles n'auront pas lieu compte tenu du contexte sanitaire et des consignes préfectorales.

### Terrain de foot

Jusqu'à présent, la tonte du terrain de foot était réalisée à tour de rôle par quelques bénévoles que nous remercions.

Pour encourager sa fréquentation et améliorer le confort des joueurs, le conseil municipal a décidé cette année de faire entrer la tonte du terrain dans le contrat d'entretien des espaces verts de la commune.

Cette dépense sera maintenue à la condition que le terrain soit utilisé : avis aux sportifs !



### Nouveaux habitants

La municipalité souhaite la bienvenue à :

- Mr Rémy DESCHAMP & Mme Aurélie PERNIN et leurs enfants, rue Saint Georges

### MAIRIE

Tel/fax : 03 26 64 12 45

3 rue Saint Georges - 51240 CHEPPES LA PRAIRIE

Mail : [communedechepplaprairie@orange.fr](mailto:communedechepplaprairie@orange.fr)

Site internet : [chepplaprairie.pagesperso-orange.fr](http://chepplaprairie.pagesperso-orange.fr)

Secrétariat de mairie : jeudi de 16h30 à 19h30

Permanence du maire et des adjointes

Jeu de 18h30 à 19h30

### Fourniture de masques : épisode 3



Nous tenons à votre disposition des masques chirurgicaux ou en tissu. N'hésitez pas à en faire la demande à la mairie.

## Opération "Tranquillité Vacances"

Vous partez en vacances ou vous vous absentez plusieurs jours ? Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie.



Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les gendarmes pourront surveiller votre domicile. Des formulaires sont à votre disposition à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Il est nécessaire que chacun effectue des gestes élémentaires de prévention pour éliminer certaines vulnérabilités aux vols par effraction :

- veiller à la fermeture des portes et fenêtres de son domicile avant son départ, même pour des courtes absences
- ne jamais laisser ses clés dans un endroit accessible, que ce soit sous le paillason ou dans la boîte aux lettres
- ne jamais laisser des objets de valeur pouvant attirer la convoitise dans un logement inoccupé
- laisser une apparence habitée à son logement, en faisant retirer régulièrement son courrier par une connaissance par exemple.

La population est invitée à adopter des actes élémentaires de prévention comme la surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants ou encore le signalement de démarchage suspect, et à **composer le 17** pour informer les gendarmes de faits inhabituels.

Protégeons notre environnement en adoptant une attitude vigilante et solidaire pour dissuader les délinquants potentiels.

## Vitesse rue Georges d'Amboise

Un compteur/capteur de vitesse a été installé par le Conseil Départemental sur la RD2 avant et après la pose des deux écluses provisoires pour étudier de manière factuelle l'impact sur la réduction de vitesse.



On peut retenir que :

- le débit moyen durant ces deux semaines étudiées en juin a été de 260 véhicules /jour
- le "record" sur les deux périodes étudiées a été de 721 véhicules sur une journée
- le nombre d'excès de vitesse (dès 51 km/h) tous véhicules confondus passe de 1 387 à 811 "sans" les écluses, puis "avec" soit -41%
- et passe de 403 à 193 pour les poids lourds soit -52%
- on constate que la grande majorité des véhicules réduit sa vitesse de 5 ou 6 km/h et que ceux qui roulent le plus vite réduisent très peu.



Le rôle des îlots pourrait être amélioré par l'effet du marquage au sol.

On peut déplorer que :

- lors d'une même journée avant la pose des écluses, trois voitures sont passées à une vitesse comprise entre 90 et 110 km/h, dont deux voitures entre 7h et 8h du matin, à l'heure des bus scolaires
- un autre jour, un poids lourd est passé entre 70 et 90 km/h entre 11h et midi !

## Tu as 16 ans, tu dois te faire recenser !



Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Pourquoi être recensé ?

- . Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.
  - . Il permet aux jeunes mineurs pouvant produire une attestation de recensement de s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
  - . Le recensement citoyen permet d'être inscrit d'office sur les listes électorales à partir de 18 ans.
- Dans l'année de vos 18 ans, vous devez recevoir au cours du mois d'octobre un courrier de la mairie attestant de votre inscription sur les listes électorales. En cas de non réception du courrier, prendre contact avec la mairie.
- Plus d'informations sur le parcours citoyenneté : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>

Comment se faire recenser ?

- . à la mairie

Pièces à fournir

- . Carte Nationale d'Identité ou Passeport du mineur,
- . Livret de famille ou acte de naissance.

Une attestation de recensement sera immédiatement délivrée par la mairie.

Si les délais sont dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

## Elections de la Communauté de Communes

Le 9 juillet, les 44 conseillers communautaires des 28 communes de la CCMC ont procédé à l'élection de la gouvernance de notre communauté de communes :



Président : Julien VALENTIN (maire de Dampierre sur Moivre)

1<sup>er</sup> vice-pdt chargé de l'Urbanisme :

Pascal VANSANTBERGHE (maire de Nuisement-sur-Coole)

2<sup>ème</sup> vice-pdte chargée des Affaires Sociales:

Milène ADNET (maire de Courtisols)

3<sup>ème</sup> vice-pdt chargé du Budget-Finances :

René SCHULLER (maire de Saint-Germain-la-Ville)

4<sup>ème</sup> vice-pdte, chargée du Scolaire-Périscolaire :

Catherine PUJOL (maire de Mairy-sur-Marne)

5<sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'Eau-Assainissement-Economie : Noël VOISIN DIT LACROIX (maire de Marson)